



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, LAVISSE Clotilde, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, LE GLEUT Jean-Paul, VALEGANT Jacques, CLAVIER Nathalie, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

Absents : CORDROC'H Jacques ayant donné procuration à Jean-Luc EVENNOU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : EVENNOU Jean-Luc

Date de convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 15/04/2021

Objet de la délibération : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (FNADT) pour l'opération 3 - Halle

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa démarche de revitalisation du centre-bourg, la commune a décidé de créer une Halle. Cette opération est inscrite au protocole de l'AMI auquel la commune a été lauréate en 2017. Il prévoit un financement de l'Etat via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau APicity. Afin de dessiner les contours et futurs usages de cette halle, une phase de concertation des différents acteurs de la vie locale et des habitants a été engagée, via un atelier et un questionnaire en ligne.

L'avant-projet devrait être prochainement présenté au Conseil municipal.

Le plan de financement prévisionnel est désormais le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics	15 000,00 €	Etat - FNADT (AMI)	23 650,00 €
Travaux	130 000,00 €	Région	60 000 ,00 €
Mobilier	5 000,00 €	Conseil départemental (CD 29)	35 000,00 €
		Commune	31 350,00 €
Total	150 000,00 €	Total	150 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (FNADT) pour l'opération 3 – Halle.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (FNADT) pour l'opération 3 – Halle.

Vote : Unanimité

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

